

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 11 octobre 2023 à 19 h 00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2023

Etaient présents 10: CHOISNEL Nicolas, DELFOUR Denis, DUCASSE Patrick, FERNANDEZ Loïc, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, PRETI Frédéric, SAVOCA Enrico, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 3 : Jean-Jacques BERTALOT, GIRARD Aymeric, TRONGUET Christine

Absent(es) 0 :

Pouvoir(s) 2 : BERTALOT Jean-Jacques donné à DELFOUR Denis
GIRARD Aymeric donné à PRETI Frédéric

Secrétaire de séance : Caroline LAMARQUE

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Divers.

DIVERS

- Piscine Municipale : Les entreprises Eiffage, Vilas et Burlin vont procéder aux travaux de sciage des plages, préparation coulage et jointures des nouvelles plages. Les travaux seront supervisés par l'entreprise Marot ingénierie.
- Cantine scolaire : Installation d'un nouveau réfrigérateur.
- Projet agrivoltaïque Polimon : Le conseil émet un avis négatif sur le projet en l'état de 8 ha de panneaux photovoltaïques avec culture de plantes à parfum sur le site de Polimon et demande une modification avec un embellissement paysager ainsi qu'une discussion avec le voisinage.
- Recensement : le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.
- Courrier du collectif Adichatz Moncrabéau : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que toutes les questions concernant l'urbanisme ont été transférées à monsieur Maxime Daray directeur du service urbanisme d'Albret Communauté lui demandant de faire une réponse à ces questions. Le Maire fera une réponse concernant les autres sujets soulevés par le collectif Adichatz Moncrabéou et demande aux conseillers municipaux de lui faire remonter toutes questions ou commentaires concernant le courrier du collectif. Avant envoi au collectif, la réponse sera envoyée aux membres du Conseil Municipal pour validation.
- Caméras au village : des caméras de vidéosurveillance sont en cours de pose dans le village afin de réduire et dissuader les incivilités, des panneaux mentionnant « commune sous vidéo protection » seront installés aux entrées du village.
- Achat d'un tracteur pour l'entretien du village
- Corvée fleurs et aménagements divers : 18 octobre
- Village Fleuris : le Conseil Départemental suite à sa visite du mois de mai, à décerné le diplôme de bronze à la commune, le restaurant « Le phare de Jeanne » ainsi le Caroline Lamarque ont décrochés le diplôme d'argent pour les catégories restaurant et particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h.